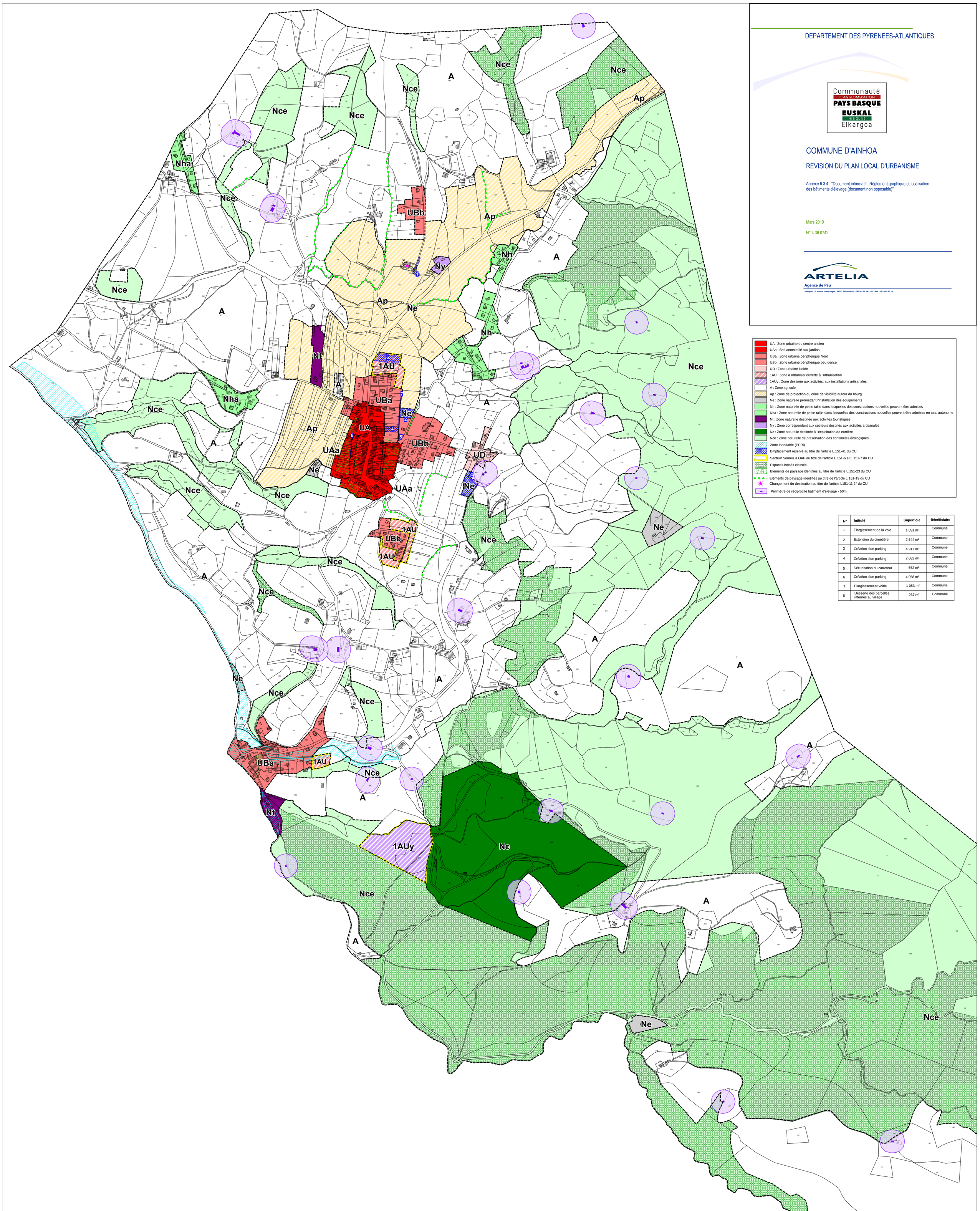
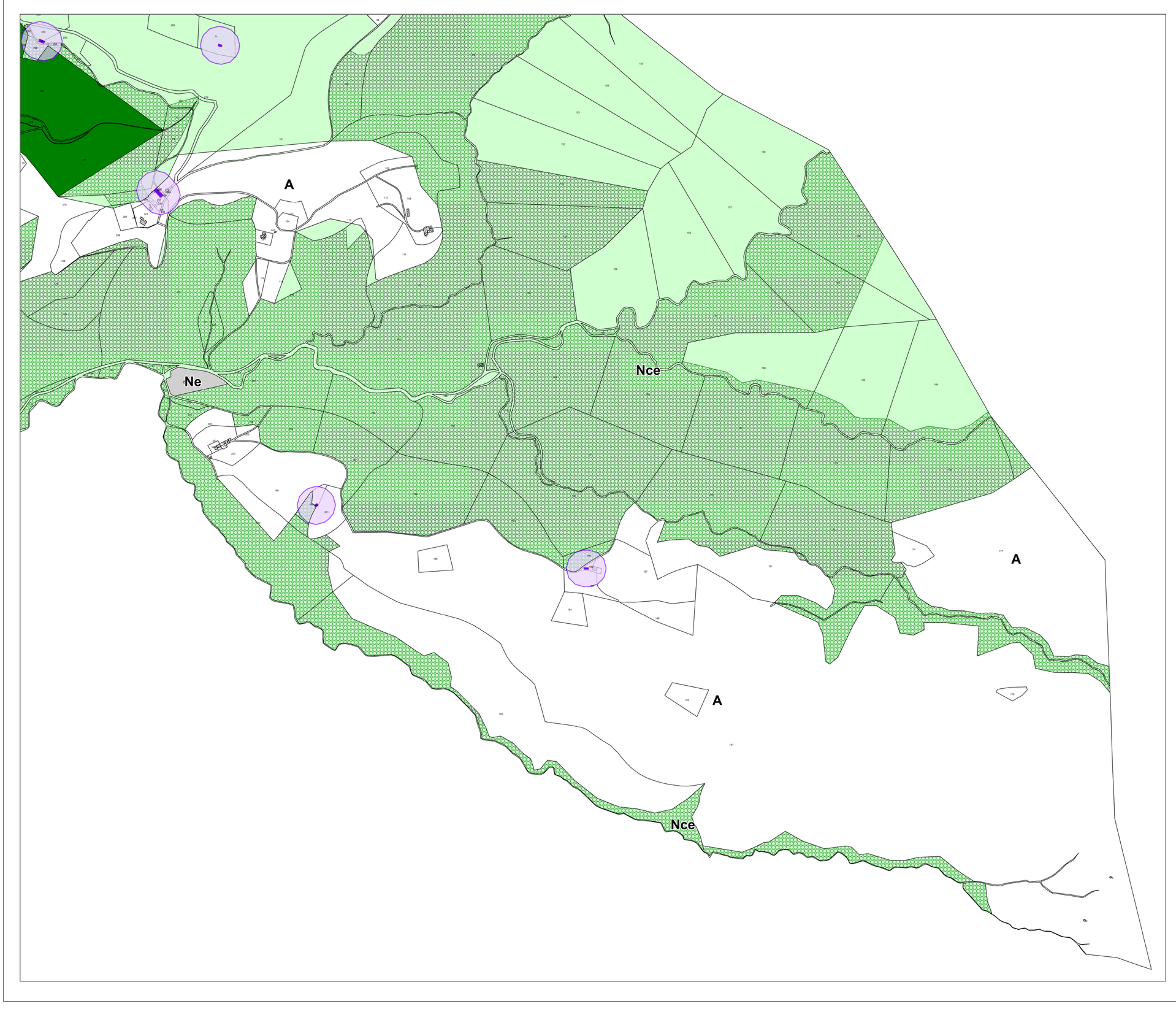




DEPARTEMENT DES PYRENEES-ATLANTIQUES

Communauté d'Agglomération PAYS BASQUE EUSKAL HIRIGUNEA Elkargoa

COMMUNE D'AINHOA

REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Annexe 6.3.4. "Document informatif : Règlement graphique et localisation des bâtiments d'élevage (document non opposable)"

Mars 2019

N° 4 36 0742

ARTELIA
Agence de Pau
Hélioparc - 2 avenue Pierre Angot - 64053 PAU Cedex 9 - Tél : 05 59 84 59 59 - Fax : 05 59 84 59 84

- UA : Zone urbaine du centre ancien
- UAa : Bati annexe hil aux jardins
- UBa : Zone urbaine périphérique Nord
- UBb : Zone urbaine périphérique peu dense
- UD : Zone urbaine isolée
- 1AU : Zone à urbaniser ouverte à l'urbanisation
- 1AUy : Zone destinée aux activités, aux installations artisanales
- A : Zone agricole
- Ap : Zone de protection du cône de visibilité autour du bourg
- Ne : Zone naturelle permettant l'installation des équipements
- Nh : Zone naturelle de petite taille dans lesquelles des constructions nouvelles peuvent être admises
- Nha : Zone naturelle de petite taille dans lesquelles des constructions nouvelles peuvent être admises en ass. autonome
- Nt : Zone naturelle destinée aux activités touristiques
- Ny : Zone correspondant aux secteurs destinés aux activités artisanales
- Nc : Zone naturelle destinée à l'exploitation de carrière
- Nce : Zone naturelle de préservation des continuités écologiques
- Zone inondable (PPRI)
- Emplacement réservé au titre de l'article L.151-41 du CU
- Secteur Soumis à OAP au titre de l'article L.151-6 et L.151-7 du CU
- Espaces boisés classés
- Eléments de paysage identifiés au titre de l'article L.151-23 du CU
- Eléments de paysage identifiés au titre de l'article L.151-19 du CU
- Changement de destination au titre de l'article L151-11 2° du CU
- Périmètre de réciprocité batiment d'élevage - 50m

N°	Intitulé	Superficie	Bénéficiaire
1	Elargissement de la voie	1 091 m²	Commune
2	Extension du cimetière	2 544 m²	Commune
3	Création d'un parking	4 917 m²	Commune
4	Création d'un parking	2 682 m²	Commune
5	Sécurisation du carrefour	562 m²	Commune
6	Création d'un parking	4 958 m²	Commune
7	Elargissement voirie	1 053 m²	Commune
8	Desserte des parcelles internes au village	267 m²	Commune